

CULHAT – Budget communal 2024

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget communal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. BUDGET PRIMITIF 2024 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses de fonctionnement par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2024
011 Charges à caractère général	294 890,29
012 Charges de personnel	398 000,00
65 Autres charges de gestion courante	132 152,00
66 Charges financières	10 625,71
67 Charges exceptionnelles	0,00
68 Dotations aux provisions	50,00
023 Virement à la section Investissement	30 000,00
042 Opérations d'ordre	2 142,47
TOTAL	867 860,47

Recettes de fonctionnement par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2024
013 Atténuations de charges	28 500,00
70 Produits des services	63 576,00
73 Impôts et taxes	445 239,68
74 Dotations et participations	245 303,90
75 Autres produits de gestion courante	57 003,00
76 Produits financiers	4,00
77 Produits exceptionnels	0,00
78 Reprises sur provisions	0,00
042 Opérations d'ordre	0,00
002 Résultat antérieur	28 233,89
TOTAL	867 860,47

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce poste comprend les recettes de fiscalité locale pour 312 634,00 €.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Les dotations attendues de l'Etat en 2024 s'élèvent à 245 303,90 €.

2. BUDGET PRIMITIF 2024 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Eclairage public	65 484,08 €
- Rénovation appartement	7 698,91 €
- Murs du cimetière	6 919,85 €
- Lavoir de Bassinet	8 476,99 €
- Diagnostique et études du bâtiment de l'ancienne poste	19 440,00 €
- Photovoltaïques école	16 506,00 €
- Matériels et outillages	12 000,25 €

Recettes

Les subventions d'investissement prévues en 2024 s'établissent comme suit :

- Région	13 230,75 €
- Département	2 825,66 €
- Dotations équipement territoires ruraux	13 277,75 €
- Autres fonds	46 513,25 €

État de la dette

La commune a 7 emprunts en cours concernant :

- L'église
- Le multiple rural
- L'agrandissement de l'école et la cantine
- La voirie de l'année 2011
- Un matériel roulant (tracteur)
- Les projets d'aménagements initiés en 2021 (voirie, cimetière...).
- Les projets d'investissements en 2023

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 : 357 112,70 €.